



**COMMUNE DE  
BEUZEVILLE-LA-GRENIER  
DEPARTEMENT  
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

*En exercice : 15*

*Présents : 12*

*Votants : 12*

*Procurations : 0*

Convocation :

*29 Décembre 2025*

Délibération Numéro

**2026.12.01.09**

Objet :

**CONVENTION DE DON  
DE MATERIEL  
INFORMATIQUE ET  
ELECTRONIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 Janvier 2026**

**Le douze Janvier deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.**

**Date de convocation du conseil municipal : 29 décembre 2025**

Membres présents :

**M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme PIERRE Angélique**

Absents excusés :

**M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie Hélène, M. LE CORRE Gérald,**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie  
Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte

**EXPOSE :**

M. Le Maire présente la convention relative au don de matériel informatique et électronique proposé par Caux Seine Agglo aux communes membres du service commun informatique.

Le matériel informatique réformé pourrait ainsi faire l'objet de don auprès de l'association CLIPS RESSOURCERIE.

Le matériel informatique objet de ce don est ainsi destiné à être réaffecté à des personnes en demande tout en favorisant leur autonomie numérique en termes de matériel et de bonnes pratiques numériques.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :***

(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

**DECIDE :**

➤ **D'autoriser** Monsieur Gérard CAPOT, en sa qualité de Maire à signer la convention de don de matériel informatique et électronique

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire  
Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance  
Danielle GEHAN